Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260407-2626_SBC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à 20 heures , le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Christopher POTILLION donne pouvoir à Charlotte BRIZARD

Absent(s) excusé(s) : POTILLION Christopher

Secrétaire de séance : CHEVALIER Denis

Date de convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Délibération n° 26/26 : Désignation des délégués pour le Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne

Objet :Désignation des délégués pour le SBC DOL

Pour rappel, le Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBC Dol) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010 afin de porter la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
Vu le renouvellement du conseil municipal le 20 mars 2026,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal, en date du 20 mars 2026, constatant l'élection du maire et de trois adjoints,
Le maire propose de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, en application de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales.
Candidat titulaire : Mme DUPUY Armelle
Candidat suppléant : M VETTIER Arnaud
Ont obtenu :

- déléguée titulaire : 15 voix
- délégué suppléant : 15 voix.
- Mme DUPUY Armelle est élue déléguée titulaire et M VETTIER Arnaud est élue délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 07/04/2026
Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole, Le secrétaire de séance, Denis CHEVALIER

MAIRIE DE LE VIVIER-SUR-MER
Ille-et-Vilaine